

COMMUNIQUÉ

Groupe d'opposition : réaction aux attaques de Claude Malhuret

VICHY – Le groupe d'opposition réagit aux attaques de Claude Malhuret qui, commentant la décision du conseil d'État, s'en est pris violemment aux conseillers municipaux d'opposition.

« Sur la décision du conseil d'État, il n'y a qu'une chose à retenir : le recours n'était pas abusif sinon nous aurions été condamnés à payer au maire les sommes qu'il réclamait soit 5.000 € en première instance et 4.000 € en appel. Pour le reste, c'est la première fois que la justice ne nous donne pas raison ; ce qui peut se comprendre compte tenu de l'onde de choc qu'aurait provoqué l'organisation d'un nouveau scrutin ! » indique Isabelle Réchard.

Mais selon le président du groupe, Christophe Pommeray, le résultat n'altère en rien les difficultés rencontrées pour faire respecter la démocratie à la mairie de Vichy : « il ne s'agit pas de "guérilla" de notre part ; la première preuve c'est qu'avant chaque action, nous avons interrogé le maire, demandé à le voir, tenté de lui parler...le deuxième preuve c'est que nous avons gagné sur C'est-à-Vichy, nous avons gagné sur le règlement intérieur, nous avons gagné sur l'expression de l'opposition sur internet. Nos assistants-guérilleros s'appellent tribunal administratif, contrôle de légalité et ministre de l'intérieur ! Il nous a fallu un an et demi pour disposer des outils légaux pour exercer notre mandat. Le maire ne nous les a pas donnés spontanément, ni lorsque nous lui avons demandé, textes à l'appui. Il nous a donc fallu opposer la résistance nécessaire. C'est tout ».

Et le groupe d'opposition de revenir, à la suite du maire, sur la tenue des bureaux de vote aux élections européennes. « Le pluralisme est une prescription s'agissant d'un secteur où le maire agit comme agent de l'État ; ce pluralisme n'est pas respecté : les dix-huit commissions de révision sont présidées par le même adjoint et le maire propose à la nomination des personnes qui lui sont, pour la plupart, proches. Nous avons demandé, avant le scrutin, à être reçus sur ces questions. Le maire a refusé de nous recevoir et nous avons été contraint de sanctionner ce comportement à posteriori puisque les commissions s'étaient tenues sans nous. En ayant laissé trainer il a pensé nous décourager et ne nous a pas laissé d'autre alternative » souligne Isabelle Réchard.

Enfin, évoquant le blog de l'opposition, le président du groupe précise : « chacun pourra constater que ce ne sont bien sûr pas les textes du groupe d'opposition qui sont visés par la plainte du maire mais le commentaire d'un internaute que le maire connaît et qui a d'ailleurs signé ses écrits. Je ne veux pas que le blog du groupe soit le théâtre d'un conflit d'autant que le commentaire ne vise pas seulement le maire actuel puisqu'il évoque les majorités municipales "depuis 1972". J'ai donc fait suspendre la publication des commentaires et consulté nos avocats sur le fond. J'en ai informé le maire hier soir.»./.

PIÈCES JOINTES : /

CONTACT : Christophe Pommeray, +33 6 08 53 10 26

1484_c35_maire_ce.docx

07/07/09 - 15:14

LES MEMBRES DU GROUPE SONT :

GERARD CHARASSE (H.), ISABELLE RECHARD, CHRISTOPHE POMMERAY, GLORIA SZPIEGA,
MICHEL MARIEN, HELENE MILLET, JEAN-GUY SIMON, MARIE FRADIN ET JEAN-MARIE CHOQUET